

Présentation

Jean-Paul SIMON

Patrice FLICHY

Ce numéro constitue le second volet de l'ensemble consacré aux télécommunications et à leur histoire, domaine somme toute peu couvert en comparaison de l'audiovisuel. La première partie (n° 55) contribuait notamment à une histoire sociale des usages, de leur lent processus de formation et de maturation. Cette seconde partie s'attache aux aspects économiques, industriels et de façon générale institutionnels. Ces derniers, au même titre que les usages, ne peuvent être compris et interprétés sans une mise en perspective historique, dans un cadre comparatif et les articulant avec ces usages émergents.

Ainsi quand T. N. Vail, à la tête d'AT&T, élabore ce qui deviendra par la suite la « doctrine Vail », véritable bible qui s'imposera à l'industrie du téléphone américaine, c'est en fonction de sa représentation des usagers futurs (l'instauration d'un service dit universel) qu'il revendique un régime de protection réglementaire mieux adapté aux caractéristiques du marché du téléphone (notion de « monopole naturel »). Les documents que nous présentons, issus des archives d'AT&T, témoignent de cette visée.

Les mêmes préoccupations se retrouvent au cœur des débats européens à la même époque : libre concurrence, monopole privé ou public, contrôle étatique, nationalisation ou municipalisation. C'est d'ailleurs avant tout cette dernière que les exploitants américains souhaitaient éviter autant que la concurrence jugée ruineuse qui avait également marqué le développement du télégraphe. En effet, les municipalités avaient eu un rôle désastreux vis-à-vis des sociétés d'électricité locales. En Europe, les termes sont semblables, seules les solutions diffèrent. On retrouve au départ les mêmes hésitations tant vis-à-vis du statut de la concurrence dans ses aspects positifs (financement privé) ou négatifs (abus de position dominante, « imperfections » du marché) que du rôle de l'Etat (exploiter, contrôler ?). Ces incertitudes durèrent et, pour reprendre l'expression de Charles R. Perry à propos du cas britannique, cet incessant « pas de clerc » non seulement entravait la mise en place d'une organisation efficace mais semait le doute dans l'esprit du public quant à l'intérêt de cette alors nouvelle technologie. En outre, le ministère du Trésor s'avérera un frein redoutable pour le développement du téléphone.

On retrouve ce même constat dans l'analyse réalisée par Frank Thomas du cas allemand. C'est là l'une des origines du retard de l'Europe sur les Etats-Unis. Il montre aussi qu'une fois ces débats tranchés par l'adoption en Europe d'un monopole d'Etat, tous les problèmes n'en disparaissent pas pour autant. Le choix de l'organisation industrielle du secteur ne découle pas linéairement de l'organisation du marché choisie, comme l'indiquent les importantes variations entre l'Allemagne et la France sur ces mêmes périodes.

Au bout du compte, plus de cinquante ans plus tard, la sédimentation de ces choix d'organisations permet de comprendre comment chacune des entreprises, en fonction de son histoire propre, s'adaptera aux évolutions du marché des télécommunications. Pour Eli M. Noam, le « complexe postal-industriel » constitué autour de la doctrine Vail va se déliter face à ce qu'il nomme la « seconde coalition électronique » qui regroupe les grands utilisateurs (issus des transports, des services financiers, de la communication...) qui prônent une libéralisation de ce secteur. S'y oppose ce complexe postal-industriel, large coalition socio-politique qui réunit, autour de l'exploitant du réseau, fournisseurs d'équipements, syndicats, partis progressistes et les utilisateurs qui bénéficient de cette forme de redistribution de revenus par voie tarifaire qu'avait instaurée Vail pour assurer l'expansion du réseau.

Cette évolution aboutit à la fragmentation de ce réseau unifié. L'architecture pyramidale qui le caractérisait évolue vers un réseau de réseaux selon E. M. Noam, ce que Peter Huber subsume à son tour sous la notion métaphorique de « réseau géodésique ». Sa conception vient ici faire écho, à l'issue de ces évolutions, à celle de Vail au tournant de ce siècle. Ces deux textes comme celui d'E. Noam sont aussi des documents sur des positions dans les débats qui ont traversé l'industrie américaine.

Terence P. McGarty et Sarah McGarty poursuivent également une réflexion sur l'évolution des réseaux qui passe par une analyse des principales composantes : contrôle, transport, interconnexion, interface et base de données. Ils soulignent à quel point une architecture renvoie non seulement à un agencement spécifique de ces composantes, matérialisée par une infrastructure, mais surtout reflète un univers de référence. Or, ces univers, ainsi de celui des télécommunications ou de l'informatique, ne se recoupent pas, leurs modèles et valeurs sont hétérogènes. Ils rejoignent ainsi d'une autre façon le constat commun à P. Huber et E. Noam sur la prolifération de réseaux en concurrence mais à un niveau décalé puisque cette concurrence se rejoue sur le plan des modèles d'organisation.

David Allen s'attache à reconstruire le débat d'idées, né chez les économistes, qui a précédé la restructuration la plus drastique d'une industrie des communications américaines qui avait pourtant connu quelques brutales opérations chirurgicales (démantèlement d'Hollywood, des réseaux de télévision). Le démantèlement de la plus grande firme mondiale AT&T représente l'un des événements les plus spectaculaires de l'évolution de ces marchés. Au siècle dernier, les débats avaient conduit à l'introduction de la notion de « monopole naturel ». Le débat autour du démantèlement verra apparaître les théories de la contestabilité et de la soutenabilité. Néanmoins, comme le souligne ironiquement D. Allen, la résolution du procès anti-trust tiendra fort peu compte de ces débats académiques et se fera paradoxalement sur une absence étonnante de données empiriques pouvant valider les choix opérés.

Les leçons à tirer de l'expérience américaine, très présente dans l'ensemble de notre dossier, ne sont peut-être pas celles que l'on invoque le plus couramment (sous le vocable flou de « déréglementation »). On peut toutefois souligner qu'il y a sans doute plus à apprendre de la compréhension de conflits constants de compétence, de la fragmentation des processus de décision, de ces ajustements douloureux, de ces compromis délicats et instables que de l'emprunt de notions coupées du contexte spécifique qui les avait vu naître. L'objectif de notre dossier était aussi de restituer ces évolutions dans toute leur complexité ainsi que de fournir quelques éléments prospectifs (1).

Hors dossier, Alfred L. Thimm décrit la complexe mutation des télécommunications en Allemagne de l'Est (2). Thierry Rihaut fait le point sur les marchés de l'information. Sa réflexion recoupe celle de Terence et Sarah McGarty sur la chaîne de l'information et sa valeur.

(1) On pourra également se reporter à deux précédentes livraisons de *Réseaux : Réseaux d'Etat* (n° 40), *Histoire des télécommunications* (n° 49).

(2) Cet article complet, pour les télécommunications, le n° 53 consacré à *l'Europe de l'Est*.